

Conseil Municipal
24 avril 2014

1 - Administration Générale : Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public des déchets

Nous tenons à remercier les Saint-Genois d'avoir participé à ce geste pour l'environnement, et pour les motiver encore plus, pourquoi la ville n'organiserait-elle pas un défi de collecte doublée par exemple ?

2 - Administration Générale : Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

3 - Environnement : Projet Nature des Hautes Barolles : Programmation 2014

Action 1 : Nous prenons notes des actions menées par les brigades vertes, cependant, pouvez-vous nous confirmer que cette année encore elles seront affectées à ce travail ?

Réponse de Monsieur Crimier : Toujours les brigades vertes, comme pour Saint-Genis empoi...

Nous ne reprochons rien aux brigades vertes, nous souhaitons seulement savoir si elles seraient toujours en activité en 2014...

Pas de réponse

Action 2 : Les haies bocagères sont entretenues actuellement et jusqu'en 2015 par ONF entreprise. A l'heure où nous devons prévoir bien des économies, ne peut-on penser à confier ce travail à compter de l'an prochain au service espaces verts de la municipalité ?

Réponse de Monsieur Crimier : Nous avons une équipe de 14 jardiniers sur la commune, mais ils ne peuvent tout faire car pas équiper, donc nous externalisons le travail.

Action 4 : Ne peut-on faire effectuer ce travail, bien entendu sous la responsabilité du service technique ou espaces verts, par des jeunes en emploi d'été ?

Réponse de Monsieur Crimier : Vous en avez après les services techniques et des espaces verts

Action 6 : Concernant la sensibilisation à l'activité agricole, aux richesses naturelles et à l'agriculture périurbaine, nous aimerions avoir plus de détails quant à ce

qui se fera pour la somme de 20 000 €, certes c'est le montant de la participation du Grand Lyon, mais à Saint-Genis-Laval, nous approvisionnons nous aussi les caisses du Grand Lyon.

Pas de réponse pendant le conseil.

Nous nous abstenons

4 - Urbanisme : Ravalement de façades soumis à déclaration préalable de travaux sur le territoire de la commune

Nous votons pour

5 - Culture : Vente des documents de la médiathèque retirés des collections

Lors du dernier conseil municipal, le 14 avril, nous nous sommes étonnés de la délégation de pouvoir demandé par Monsieur le Maire. Ce dernier nous a assuré qu'il était nécessaire pour lui de pouvoir agir rapidement en toute circonstance, sans avoir au préalable à convoquer le conseil municipal, qui, de toute façon serait informé et aurait à voter les décisions prises.

Donc, bien sûr, il ne s'agit que de la vente des documents de la médiathèque retirés des collections, mais ceux-ci sont déjà en vente depuis plusieurs jours. En fait, nous nous posons même la question : Pourquoi nous en parle-t-on puisque la décision est actée dans les faits ?

Réponse de Madame Tertiaux : Si vous aviez lu le texte... Les livres sont en vente depuis plusieurs années, nous demandons l'autorisation de vendre des CD

Nous votons pour.

6 - Culture : Vente de mobiliers divers de la médiathèque

Les contribuables Saint-Genois auront donc à payer un nouvel équipement... Avez-vous déjà une idée du montant ?

Avec une médiathèque aussi bien conçue et installée, les Saint-Genois pourront-ils, lors de la réouverture, bénéficier d'horaires d'ouverture d'une plus grande amplitude, plus compatibles avec leurs temps de loisirs ?

Réponse de Monsieur Crimier : Non pour le montant. En ce qui concerne l'amplitude horaire, cela veut dire qu'il nous faudra embaucher du personnel alors qu'il faut faire des économies.

Intervention d'Yves Crubellier : Non, plus grande amplitude horaire ne veut pas dire obligatoirement embauche, mais meilleure organisation du travail.

Réponse de Monsieur Crimier : Monsieur Crubellier vous ne devez prendre la parole que lorsque je vous la donne.

Nous nous abstenons.

7 - Marchés publics : Constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS

Nous votons pour.

8 - Finances : Budget primitif 2014

Le vote du budget est un moment important dans la vie d'une commune puisqu'il engage la collectivité.

Alors que le climat économique national est au plus mal, licenciements, baisse de l'activité économique, le remaniement ministériel n'apporte rien de nouveau. Il confirme que nous devons un peu plus nous restreindre, surtout les classes moyennes.

Monsieur Valls a confirmé le désengagement de l'Etat pour 10 milliards d'€uros. Le Fond national de Péréquation InterCommunal (mis en place par l'UMP, mais conservé par le PS) coûtera à la ville 50 % de plus que l'an dernier. (100 000 €).

A la vue de ces éléments, nous devons prendre conscience des économies à réaliser, aussi, bien que nouvellement élus au conseil municipal et que le temps nous a manqué pour approfondir notre connaissance de tous les dossiers, l'étude des documents mis à notre disposition pour la préparation de ce conseil nous a permis de constater que notre commune perçoit des recettes d'un montant inférieur d'environ 40 % par rapport aux communes de même taille. En contre partie, son ratio de subventions est 3 fois supérieur aux mêmes strates.

Nous en déduisons qu'une gestion mieux organisée aurait permis un emprunt d'environ la moitié de ce qui nous est proposé ce soir.

Réponse de Monsieur Gougueni : Vous ne pouvez pas comparer Saint-Genis avec une autre ville. Ce que nous faisons avec le centre social des Barolles par exemple est un travail remarquable. Dans une autre ville, ils ne font peut-être pas la même chose.

Pour exemple, la création d'une école municipale des sports le mercredi après midi... Nous souhaiterions savoir qui aura la charge de cette école ? Et aussi quel sera le montant des frais de fonctionnement de cette nouveauté ?

D'autre part, de nombreuses associations Saint-Genoises, ont des activités pour les enfants de la commune le mercredi après midi. Ne craignez-vous pas que de

nombreux parents se détournent des associations à ce moment là ?

Réponse de Monsieur Darne : Elle fonctionnera avec 3 agents de la mairie qualifiés pour s'occuper des enfants et viendra en remplacement de l'USEP. Pas de réponse pour le coût. Cela ne gênera pas plus le fonctionnement des associations qu'avec l'USEP, puisque cette école viendra en complément.

Concernant le secteur événementiel, est-il bien utile d'augmenter la prestation feu et animations du 13 juillet alors que malheureusement, nous vivons une période plutôt propices aux restrictions en tout genre afin de faire des économies ? De plus, il faut reconnaître que chaque année, les Saint-Genois bénéficient d'un très beau feu d'artifice.

Réponse de Monsieur Crimier : Le 14 juillet est important et de nombreux Saint-Genois y viennent en famille, moi-même avec mes petits-enfants.

De plus, vous confondez recette impôts et recette de fonctionnement, c'est la 1ère fois que j'entends un élu de l'opposition demander une augmentation des impôts.

Nous votons contre

9 - Finances : Vote des taux communaux 2014

Nous ne pouvons que constater que la majorité municipale applique sur notre commune la même stratégie que Monsieur Hollande l'an dernier. C'est à dire qu'il n'augmente pas les impôts mais baisse les tranches d'imposition... Ce qui a pour conséquence que nous paierons plus de taxes communales.

En conséquence nous abstenons

10 à 17- Finances : Subventions 2014

Nous revenons aujourd'hui encore sur le cas de l'association « Saint-Genis emploi ». Nous persistons dans le fait que le tarif appliqué à la collectivité que nous sommes est trop élevé, pour mémoire 18,70 € / heure. (HT ou TTC, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse). En outre, nous souhaiterions savoir si le local qui est occupé par cette association au pôle des services publics est prêté gratuitement ou fait l'objet d'un loyer ???

Tout cela en plus d'une subvention significative, même si elle fait l'objet d'une convention, finit par faire beaucoup pour les contribuables Saint-Genois.

Réponse de Monsieur Crimier : cette association vient en aide aux personnes et leur procure un travail de jardinage ou autre. Dans les 18,70 € il y a aussi les charges

salariales et la formation. Il s'agit d'emplois saisonniers.

Il est normal de mettre les locaux à disposition d'une telle association.

En ce qui concerne les e-paniers et toujours dans le cadre des économies à réaliser, plutôt que de subventionner ce service peu attrayant et dont les livraisons sont payantes, ne pourrait-on pas plutôt aider les producteurs locaux à se monter en coopérative ou autre afin qu'ils puissent vendre leurs produits sur la commune avec plus de facilités et peut-être quelques embauches ?

Pas de réponse

Nous sommes surpris par la subvention de 60 000 € pour la mise à disposition d'une directrice à Pom' Cerises.

Cette subvention venant en plus des 23 000 pour le jardin passerelle et des 146 000 pour le multi accueil.

Ces 60 000 € que vous appelez subvention n'est-elle pas plutôt un salaire ?

Et 60 000 € annuellement pour un salaire, c'est plutôt confortable. Combien touchent un tel salaire ? Nous souhaiterions avoir les comptes de cette association à disposition afin de mieux nous rendre compte de ce les contribuables Saint-Genois subventionnent si généreusement par votre intermédiaire.

Réponse de Monsieur Crimier : c'est la décision de la municipalité.

Concernant la subvention accordée cette année dans le cadre des 30 ans du quartier des Barolles. Nous estimons que 7 500 € est un montant très élevé alors qu'il s'agit d'une organisation effectuée par des associations loi 1901 à but non lucratif et des bénévoles du quartier.

Le vide grenier qui se fera pendant les festivités rapportera une belle somme grâce à la location des emplacements et certainement la vente de boissons et gâteaux. La somme récoltée par l'association organisatrice sera-t-elle mise en totalité ou au moins en partie à disposition pour l'organisation des festivités ?

Et la même question se pose pour toutes les associations participantes.

Pourquoi la commune, donc les contribuables Saint-Genois devraient-ils subvenir à l'organisation de cette fête autrement que par mise à disposition de personnel (police municipale pour la sécurité), mise à disposition de matériel (tables, bancs, sono, etc...)

Il y aura un repas ??? Cela fait cher le pâté, le saucisson et le vin.

Réponse de Monsieur Gougueni : Vous n'avez pas tout vu sur le site. Il ne s'agit pas que de vendre des cartes postales. C'est le travail de toute une équipe de bénévoles et c'est quelque chose que vous ne connaissez pas, le vivre ensemble.

Concernant la subvention accordée à l'amicale laïque hand, vu le montant indiqué, nous nous posons la question suivante : Y-a-t-il une faute de frappe ? Si non, pourquoi

une si grande différence avec les autres clubs sportifs ? Leur nombre d'adhérents est-il si largement supérieur à celui des autres clubs ?

Réponse de Monsieur Darne : Ce club a 2 équipes en « national », une féminine et une masculine. 72000 € ce n'est pas beaucoup pour de tels résultats. Et si vous veniez au gymnase assister aux matches vous verriez tous les panneaux des sponsors.

Concernant les associations dont la commune rembourse les factures ??? Qu'il s'agisse d'associations sportives, (BALE, Amicale laïque hand, Mouste'clip, OSGL, Saint-Genis pétanque, SGOFF, Tennis club, Tennis de table) ou autres (association culturelle portugaise, cadec, Saint-Genis international), nous ne comprenons pas pourquoi il y a des remboursements de factures en plus des subventions.

Si ces associations organisent des animations, c'est bien pour récolter une somme d'argent. Que se soit en louant un emplacement ou en vendant des boissons, des plantes ou des brioches et bien d'autres choses, elles récupèrent de l'argent : et cet argent doit en premier lieu servir à payer les factures.

Ce n'est pas aux contribuables Saint-Genois à les acquitter.

Réponse de Monsieur Crimier : Les associations ont un rôle primordial dans bien des domaines. Elles ont aussi besoin d'un fond de roulement. De toute façon, je n'ai pas les mêmes idées que vous et c'est tant mieux.

Concernant l'amicale du personnel, nous aimerions savoir comment est utilisée la somme de 9 800 € (somme importante tout de même).

Quels sont les statuts de cette amicale ? Comment récupère-t-elle de l'argent pour ses actions en dehors de cette subvention ?

Réponse de Monsieur Crimier : Dans les entreprises privées, il y a un comité d'entreprise, pas pour les collectivités territoriales. Il y a un arbre de Noël pour le personnel qui travaille énormément et c'est normal.

Comme indiqué tout à l'heure, la commune de Saint-Genis-Laval est trop généreuse avec les associations. Même celles qui ne fournissent pas les documents demandés dans leur intégralité sont subventionnées.

Nous votons contre

18 - Personnel communal : Emplois saisonniers d'été

Question de Monsieur Calligaro : ces emplois seront-ils donnés prioritairement à des Saint-Genois ?

Réponse de Monsieur Crimier : Dans la mesure du possible, oui

Nous votons pour.

19 - Personnel communal : Modification de l'état des postes

Nous votons pour.